



Municipalité de Sainte-Rita

Sainte-Rita, le 14 décembre 2020

Madame Fanny Guérin, responsable des communications et des relations presse
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
469, rue Jean-Talon Ouest
Montréal, (Québec) H3N 1R4

Objet : Engagement contre la violence conjugale

Madame,

Lors de la séance régulière du 7 décembre dernier, les membres du conseil municipal de Sainte-Rita ont découvert les 9 suggestions d'actions en temps de pandémie et désirent renouveler l'engagement de notre municipalité contre la violence conjugale.

Vous trouverez ci-joint l'extrait de résolution # 2020-12-07-21.

Si des renseignements s'avèrent nécessaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (418) 963-2967 poste 3702.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sergine Gagnon,
Directrice générale / secrétaire trésorière



Province de Québec
MRC des Basques
Municipalité de Sainte-Rita

Extrait du procès-verbal
ou
résolution

2020-12-07-21

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Sainte-Rita tenue le 7 décembre 2020 à la salle Multifonctions, située au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents:

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur Jean Gagnon	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Monsieur Alain Rioux	conseiller	au siège # 3
Monsieur Alain Forget	conseiller	au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Est absent :

Monsieur Émile Dubé	conseiller	au siège # 4
---------------------	------------	--------------

Les membres présents forment le quorum.

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE EN TEMPS DE PANDÉMIE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

DE PROCLAMER la municipalité de Sainte-Rita, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vraie copie, certifiée conforme

Le 10^{ième} jour de décembre 2020

Sous réserve d'approbation du procès-verbal



Michel Colpron, maire



Sergine Gagnon
Directrice Générale / secrétaire-trésorière